



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 11 Mai 2017

| DCS n° 2017-18 |
|-----------------------------------------------------------------|
| Date de convocation : Le 02 mai 2017 |
| Délégués en exercice : 30 |
| Titulaires : 15 Suppléants : 3 Absents non remplacés : 13 |
| Quorum : 16 |
| Votants : 17 |

L'an deux mille dix-sept, le onze mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - Mme JULIEN - M. MOUREAU - Mme ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. FAVIER - M. BEL - M. BISCARRAT - Mme LORHO - M. MARQUOT - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - M. GRAU - Mme DAMAS

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. GRANIER - M. BELLEVILLE - Mme LEMAIRE

ETAIENT ABSENTS :

M. DEMANSE - M. GUIN - M. PONCE - M. CHARLUT - M. AVRIL - M. FENOUIL - M. GABERT - M. MUS - M. PERRAND

Secrétaire de séance : Madame Renée JULIEN

OBJET : Finances - Subvention du Conseil Régional PACA - Avenant n° 1 à la convention AXE 2 - Solde 37 500,00 €

Rapporteur : Christian RANDOULET

Par délibération n°2013-12 en date du 31 Mai 2015, le Comité Syndical a sollicité le Conseil Régional PACA afin d'obtenir une aide financière pour mener à bien la révision du SCoT BVA.

Par délibération n°15-85 du 20 Février 2015, la Commission Permanente du Conseil Régional a décidé d'attribuer au Syndicat une subvention de **75 000,00 €**.

Par délibération n°2015-17 du 03 Avril 2015, le Comité Syndical a approuvé la convention AXE 2 pour la révision du SCoT BVA et autorisé son Président à la signer.

Une somme de **37 500,00 €** a été versée au Syndicat, soit 50 % après notification de la convention.

Par courrier R avec AR du 08 Novembre 2016, le Président a sollicité auprès de la Région un délai supplémentaire pour ne pas perdre le versement du solde de la subvention. L'échéance de l'approbation de la révision et de la transmission des pièces justificatives étant fixée au **30 Juin 2017**.

Les raisons avancées :

- La profusion des textes règlementaires, législatifs et des nouveaux schémas à intégrer côté PACA et côté Occitanie,
- Les décisions des CDCI entraînant des modifications du périmètre du SMBVA.

Cela a eu pour conséquence le ralentissement de la procédure de révision.



Toutefois, est rappelé le travail engagé et réalisé : diagnostic, EIE (notamment la Trame Verte et Bleue), PADD (choix du scénario démographique, validation de l'armature urbaine), élaboration d'un DAAC....

Par courrier du 09 Novembre 2016, le Président du Conseil Régional PACA a informé le Syndicat que la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Energétique avait été saisie pour étudier la demande.

Par courrier du 12 avril 2017, la DGA de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat de la Région PACA, pour le Président par délégation, a informé le SMBVA de sa prise en compte, avec transmission d'un Avenant n°1 à la convention AXE 2 à signer, précédé d'une délibération du SMBVA en approuvant les termes et avec pour nouvelle échéance **le 31 Décembre 2019**.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 24 Avril 2017, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'Avenant,
- **AUTORISE** son Président à signer l'avenant N°1 à la Convention AXE et toutes pièces y afférent.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Mme DAMAS, suppléante de M. GRAU, ne prend pas part au vote.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 15/05/2017

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

